

# NOTE D'INFORMATION OPERATIONNELLE

## GROUPEMENT PREVISION-OPERATION

Affaire suivie par Commandant Jean-François MEUR

☎ - 02 99 87 97 07

Références JFM/MM/2020.0304

## DESTINATAIRES

- Chefs de Groupement et adjoints
- Chefs de CIS et adjoints
- Chef du CTA-CODIS et adjoint
- SSSM
- Chaîne EMOD
- Officiers CODIS

Le 1<sup>er</sup> avril 2020

---

## OBJET : CONDUITE A TENIR DANS LE CADRE DU TRANSPORT D'UNE VICTIME SUSPECTEE COVID-19

---

Dans le cadre du transport d'une victime suspectée COVID-19 (accompagné d'un SMUR ou pas), l'équipage peut être amené à restreindre sa présence au strict nécessaire au sein de la cellule du VSAV.

Dès lors le niveau de protection doit s'adapter pour respecter le principe zone propre (cabine) / zone potentiellement contaminée (cellule).

Le chef d'agrès veillera au respect des principes suivants :

- Les personnels qui rejoignent le poste de conduite (zone non contaminée) doivent donc retirer les EPI souillés (EPI type 6 et gants) et s'équiper d'un masque chirurgical et de nouveaux gants nitrile.
- Les EPI souillés sont rassemblés dans un sac DASRI.
- Seuls les SP présents dans la cellule arrière conservent les EPI adaptés aux gestes réalisés.

En cas de présence d'une équipe SMUR, le Chef d'agrès veillera à ce qu'un seul sapeur-pompier reste au sein de la cellule en tenue de protection adaptée.

**Le Directeur des Opérations**



**Lieutenant-Colonel Thierry BONNIER**